



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Carole MORTIAU
UTMA-CM-LET220980
Tél : 05 59 80 88 15
Mél : ddtm-service@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 22 juillet 2022

Lettre recommandée avec accusé réception n° 2C 162 470 3214 8

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2022-07-20-00006 du 20 juillet 2022 portant reconnaissance d'un droit d'eau fondé en titre attaché au Moulin Larroque sur le ruisseau le Goardères, affluent du gave de Pau, commune de Bérenx.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat et mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée minimale de 6 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des
territoires et de la mer,
la cheffe du service Eau,

Juliette FRIEDLING

Monsieur Marc LARRIBAU
14 avenue Bellevue

64140 BILLERE